

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ANIERES

Séance du mardi 25 février 2014
Législature 2011-2015

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Patrick ASCHERI	Maire	
M. Serge SERAFIN	Adjoint	
M. Pierre CHOLLET	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Mme Florence PULIDO	Présidente	
Mme Corinne ALHANKO-BAUER	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

		M. Pierre-Yves DECHEVRENS	
Mme Denyse BARBEZAT-FORNI		Mme Isabelle de PLANTA	
M. Antoine BARDE	<i>Excusé</i>	M. Christophe DEVENOGE	
Mme Caroline BENBASSAT		M. Christian HALLER	
M. Louis BOLDRINI		M. Gilbert HUMBERT	
Mme Chantal BORDIER		M. Philippe GAILLARD	
M. Pierre BUHOLZER		Mme Roberta RANNI	
M. Christophe CHAPOTAT		M. Pascal WASSMER	

Public : /

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 11 février 2014.**
2. **Communication(s) du bureau.**
3. **Rapports des commissions et délibérations.**
 - **Délibération N° 48 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la réfection des chemins des Champs-Nabes et Pont-des-Golettes. Parcelles N°s 5761 et 5811 – dp communal /Plan 40.**
 - **Délibération No 49 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire. Rubrique 08-311 « Immeubles du patrimoine administratif - Matériel et mobilier ». Compte de fonctionnement 2014. Acquisition de la literie pour la colonie « Les Mélézes » à Morgins.**
4. **Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
5. **Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
6. **Propositions individuelles et questions.**

Mme Florence PULIDO, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h.00 et salue l'Assemblée. Elle prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Antoine BARDE.

Mme la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 11 février 2014.

La rédaction du procès-verbal de la séance du mardi 11 février 2014 n'ayant pas été terminée dans les délais, ce point est reporté à la séance du mardi 25 mars prochain.

Point 2

Communications du bureau

Mme la Présidente annonce une adjonction au présent ordre du jour, au point 3 « Rapports des commissions et délibérations ». Deux rapports seront transmis, soit un sur Communes-Ecole par M. Philippe GAILLARD et un sur la T'Anières par elle-même.

Mme la Présidente n'a pas d'autres communications du bureau.

Point 3

Rapport des commissions et délibérations

a. Rapport sur l'Association « Communes-Ecole »



Mme la Présidente passe la parole à M. Philippe GAILLARD, délégué à l'Association « Communes-Ecole ».

M. Philippe GAILLARD rappelle que l'Association « Communes-Ecole » regroupe 12 communes de la région.

Pour cette année scolaire, 90 cours sont proposés et 73 sont ouverts. 681 élèves sont inscrits à « Communes-Ecole ». 50 enseignants encadrent les élèves. Il y a environ 8,7 élèves par cours dispensés.

Pour l'année 2012-2013, les comptes de l'Association présentent une recette 760 F. Le 1^{er} semestre a présenté un montant positif et le 2^{ème} semestre une somme négative, en raison des rabais accordés, comptabilisés sur ce semestre, ainsi que la rémunération des enseignants.

Les communes subventionnent l'Association, en fonction du nombre d'habitants, pour Anières environ 8'000 F.

Pour Anières, 65 habitants prennent des cours à « Communes-Ecole ». Les employés communaux bénéficient d'un rabais sur le tarif appliqué (soit 20 %).



b. Rapport du Conseil de Fondation « La T'Anières »

Mme Florence PULIDO, déléguée au Conseil de Fondation « La T'Anières » informe que le Conseil s'est réuni le lundi 10 février 2014 à Anières.

M. MEUS a été nommé comme représentant des parents, afin de remplacer le départ de Mme Malka CLASSEN. Cette nomination a été approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil de Fondation.

Après 5 mois d'activités, le taux d'occupation de la T'Anières est très bon.

Des panneaux ont été installés à l'entrée de l'institution, afin d'indiquer la répartition des enfants en 2 groupes, 1 à l'étage et l'autre au rez. Ainsi, les parents et les enfants savent tout de suite où ils doivent se rendre.

La fête de Noël a eu un grand succès. Un spectacle de Noël a été réalisé avec les enfants. Les parents sont venus nombreux et chacun a été très satisfait de la qualité de la prise en charge.

Une stagiaire française sera accueillie du 1^{er} mars prochain au 14 mai. Ce stage se fait dans le cadre de sa formation de 2^{ème} année et issue d'un partenariat France-Suisse.

Un pompier est venu faire ses recommandations en cas d'évacuation du bâtiment lors d'un sinistre. Un exercice concret est prévu au printemps.

Mme Cindy BETTEX a terminé sa formation en cours d'emploi et a passé son examen le 13 février dernier. Elle doit encore rédiger son travail de diplôme, mais restera auxiliaire jusqu'à la fin de l'année avec une modification de son horaire, tenant compte qu'elle n'a plus de cours.

La T'Anières conserve son statut d'institution formatrice, mais a atteint ses limites pour cette année, soit :

- 1 étudiante de 3^{ème} année à la T'Anières depuis 10 mois.
- 1 stagiaire dans le cadre de sa maturité professionnelle.
- 1 personne en formation en emploi d'ASE (Assistant Sociaux Educatif).
- 1 stagiaire
- Mme Cindy BETTEX qui vient de passer son diplôme.

Ce statut d'institution formatrice est très riche pour tout le monde, mais demande également beaucoup de travail pour les éducatrices de la T'Anières. Des rapports et des séances pour chaque personne doivent être organisés.

La T'Anières accueille toujours des enfants en intégration et des enfants de l'Hospice Général. Ces enfants nécessitent une attention particulière, ainsi qu'un travail en réseau important. Il y a donc beaucoup de remplacements, car les éducatrices doivent aussi assister à ces rencontres. A ce jour, la T'Anières ne prend plus d'autres enfants de l'Hospice Général, car le travail est déjà assez conséquent.

Le nombre d'enfants en intégration, ainsi que ceux de l'Hospice, sont au nombre de 8 sur les 25 enfants de l'institution.

Au niveau des inscriptions 2014-2015, après discussions avec l'équipe et sur demande des parents et du bureau du Conseil de Fondation, les conditions d'accueil vont être assouplies (règlement).

Une fréquentation de 2 ½ journées par semaine inclus obligatoirement 1 matin + 1 après-midi. A partir de 3 ½ journées, les parents peuvent choisir matin ou après-midi, en fonction des places disponibles. Dès janvier, pour les enfants inscrits 4 x et ayant 3 ans au 31 juillet ont la possibilité d'avoir une 5^{ème} ½ journée selon les disponibilités.

Le bureau du Conseil de Fondation a proposé que cette solution soit testée durant 1 année, à l'issue de laquelle un bilan sera fait.

Avec ces changements, la dotation en personnel ne changera pas et n'aura donc pas d'incidence sur la subvention demandée.

Le Conseil de Fondation a accepté, à l'unanimité, la mise en place de ces nouvelles mesures d'encadrement.

En ce qui concerne les comptes de l'Exercice 2013, les charges sont de 4 % en-dessous du budget, y compris la valorisation du loyer à 105'000 F.

Le comparatif budget 2013 et comptes 2013 se présente ainsi :

Budget 2013 :	782'435 F.
Comptes 2013 :	749'863 F

Au niveau des écolages et des contributions extérieures, il avait été budgétisé pour 2013 la somme de 204'440 F. Les comptes 2013 sont environ 14 % en dessous du budget, soit 175'730 F en raison d'une baisse du taux d'occupation en 2013 comparé à 2012.

Pour 2014, cette baisse a été anticipée sur le budget 2014, soit 11'460 F.

Pour la subvention nette de la commune d'Anières, les comptes 2013 sont légèrement en dessous du budget (0,6 %), soit budget 472'989 F et comptes 469'133 F.

Enfin, les comptes de l'Exercice 2013 ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil de Fondation lors de la séance du lundi 10 février 2014.

Mme Florence PULIDO est remerciée pour ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N° 48 et propose de passer au vote.

Délibération N°48

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la réfection des chemins des Champs-Nabez et Pont-des-Golettes. Parcelles N^{os} 5761 et 5811 – dp communal / Plan 40

Vu l'article 30, alinéa 1 lettre e) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

vu le planning intentionnel des travaux à envisager sur les chemins communaux et les estimations financières y relatives, documents élaborés en 2012 ;

vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » lors de sa séance du 15 octobre 2012, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable sur le planning intentionnel des travaux et pour l'ouverture de crédits d'engagement pour la réfection de divers chemins pour un montant global de 560'000 F, dont celui des Champs-Nabez et Pont-des-Golettes mentionnant un montant estimé à TTC 168'040 F,

vu la procédure de gré à gré lancée pour cet ouvrage et la validation de l'offre la moins onéreuse présentée par l'entreprise PIASIO SA à Plan-les-Ouates ;

vu le vote favorable du Conseil municipal relatif au budget 2014, en date du 12 novembre 2013, mentionnant dans les prévisions d'investissement la réfection de ces chemins pour un montant de TTC 170'000 F, budget approuvé par le Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement en date du 4 décembre 2013,

vu que le délai référendaire fixé au 13 janvier 2014 est échu,

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal
Décide par
14 oui (Majorité) – 1 non (Mme Caroline BENBASSAT) – 0 abstention

1. D'accepter l'engagement des travaux de réfection des chemins des Champs-Nabez et Pont-des-Golettes, parcelles N^{os} 5761 et 5811 – dp communal / Plan 40.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit d'engagement de TTC 170'000 F.
3. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
4. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2015 – sous rubrique 62-331.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture de la délibération N^o 49 et propose de passer au vote.

Délibération N^o 49

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire. Rubrique 08-311 « Immeubles du patrimoine administratif - Matériel et mobilier » - Compte de fonctionnement 2014.

Acquisition de la literie – Colonie les Mélèzes à Morgins

Vu le crédit budgétaire de TTC 15'600 F, rubrique 08-311 « Immeubles du patrimoine administratif - Matériel et mobilier », voté dans le cadre de la délibération No 35 du budget de fonctionnement 2014 par le Conseil municipal le 12 novembre 2013, approuvé par Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement le 4 décembre 2013 ;

vu l'importance d'acquérir une nouvelle literie pour la colonie « Les Mélèzes » suite au constat de la présence de punaises de lit et à l'intervention pour leur éradication par des sociétés spécialisées fin décembre 2013 ;

vu l'appel d'offres lancée pour cette acquisition de la literie et la validation de la proposition la moins onéreuse présentée par la société KYBURZ « Sleep well » à Villars-sur-Glâne à Fribourg ;

vu l'art. 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs relatif à la présente délibération ;

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal
décide
par 15 oui (Unanimité) – 0 non – 0 abstention

1. D'ouvrir à M. le Maire un crédit budgétaire supplémentaire de TTC 15'000 F destiné à l'acquisition de la literie pour la colonie « Les Mélèzes » à Morgins.
2. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 1 dans le compte de fonctionnement 2014 en dépense supplémentaire - Rubrique 08-311 « Immeubles du patrimoine administratif - Matériel et mobilier ».
3. Ce crédit budgétaire supplémentaire devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Point 4

Proposition(s) du Maire et des Adjoints.

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

M. le Maire rappelle que les Conseillers municipaux ont reçu une note et un dossier concernant la société BDO, spécialistes dans les finances des collectivités publiques. L'Exécutif a demandé une offre pour une analyse financière et gestion prospective de la Commune à cette société et souhaite lui confier ce mandat.

L'objectif de l'Exécutif consiste à analyser en profondeur la situation financière actuelle et future de la Commune et, sur cette base, de configurer un outils permettant aux Autorités communales de prendre des décisions quant à ses investissements futurs et d'autres engagements, notamment au travers d'un budget prévisionnel avec projection des marges d'autofinancement, de l'analyse du plan d'investissement, de l'évolution de l'endettement, ainsi que de la détermination de la capacité d'endettement, en fonction de la stratégie qui aura été décidée par l'Exécutif et le Conseil municipal.

Pour l'Exécutif, il s'agit de disposer d'outils indispensables pour appréhender les futurs enjeux fiscaux et la nouvelle législature de 2015.

Ce mandat avec la société BDO, dont un bureau est à Genève, nécessite le vote d'un crédit budgétaire supplémentaire et M. le Maire souhaite que le Conseil municipal se prononce sur cette proposition avant de préparer la délibération y relative pour la séance du mardi 25 mars prochain.

Après quelques interventions favorables de Conseillers municipaux sur la nécessité d'engager une telle étude, Mme la Présidente propose de passer au vote.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal, préavis favorablement cette proposition de confier un mandat à la société BDO, ainsi que la rédaction d'une délibération visant à ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire qui sera présenté à la séance du mardi 25 mars 2014.

MM. les Adjoints Serge SERAFIN et Pierre CHOLLET n'ont pas de proposition à soumettre au Conseil municipal ce jour.

Point 5

Communication(s) du Maire et des Adjoints.

M. le Maire n'a pas de communication à transmettre au Conseil municipal ce jour.

Mme la Présidente passe la parole à M. Serge SERAFIN, Adjoint

Quai Gustave – Ador / Requête en autorisation N° 105808. Création d'une piste cyclable bidirectionnelle, Ville de Genève, Eaux-Vives, 1-65 quai Gustave-Ador – Publication FAO du 7 mai 2013

M. Serge SERAFIN informe le Conseil municipal du projet relatif à la requête en autorisation N° 105808 et des importantes préoccupations des communes de la rive gauche sur ce projet.

De ce fait, les communes d'Anières, de Collonge-Bellerive, de Cologny, de Corsier et d'Hermance ont signé un courrier conjoint au Département de l'Urbanisme pour leur faire part de leur opposition à ce projet, tenant compte que le quai Gustave-Ador est un axe majeur de circulation pour leurs habitants, en faisant mention de la volonté de garantir un accès fluide et sécurisé du quartier des Eaux-Vives et à la ville de Genève pour leurs administrés, quel que soit le mode de transport utilisé.

Les communes ont également pris connaissance des observations du Touring Club Suisse (TCS) qui s'oppose au projet d'aménagement tel qu'il est envisagé et adhèrent aux remarques également transmises au Département de l'Urbanisme en date du 5 juin 2013.

Les communes ont donc formellement demandé au Département cantonal une modification du projet d'aménagement soumis par la ville de Genève et que l'ensemble des remarques émises par le TCS soient prises en considération.

Un rendez-vous avec la Direction générale de la mobilité a également été sollicité par lesdites communes pour évoquer ce dossier.

Plusieurs Conseillers municipaux s'insurgent sur ce projet et s'inquiètent vivement si l'aménagement prévu était réalisé, avec toutes les conséquences induites sur la circulation et l'accès en ville qui est déjà difficile. Il est espéré que les communes principalement concernées seront entendues dans cette affaire.

M. le Maire confirme que les communes réagiront encore, selon l'avancement de ce dossier, dans les limites du droit, arguant que les observations évoquées par les différentes parties devront être prises en compte par les instances cantonales.

Mme la Présidente passe la parole à M. l'Adjoint Pierre CHOLLET.

Contrat de prestations avec la commune de Collonge-Bellerive – Agents de Police Municipale

M. Pierre CHOLLET informe que la Convention avec la commune de Collonge-Bellerive a été signée par tous les Maire des communes partenaires (Anières, Choulex, Meinier, Corsier et Gy, en date du 1^{er} février 2014).

Toutefois, les Agents de Police Municipale ont déjà débuté leurs contrôles sur Anières, principalement pour le contrôle des parkings à durée limitée.

Un cahier des charges a été soumis aux APM dans le respect de la Convention signée et des tournées sont donc faites régulièrement à Anières, la journée, mais également en soirée.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS a d'ores et déjà constaté l'efficacité de ces contrôles, principalement dans le parking public du Clos-Les-Noyers.

M. Pierre CHOLLET confirme à Mme Denyse BARBEZAT-FORNI que les APM seront également présents lors des sorties d'école.

La Police municipale de Collonge-Bellerive à un numéro d'appel central, soit le 022/752.52.52 et il est répondu aux appels lorsque les agents sont en service. Toutefois, une déviation de la ligne est prévue en dehors des heures de présence des APM avec un message vocal pour les urgences.

Point 7 **Propositions individuelles et questions.**

Mairie, Poste, Pompiers, Logement- (MPPL)s

Mme Chantal BORDIER souhaite savoir où en est la procédure de recours relative au dossier MPPL.

M. Serge SERAFIN répond qu'il n'a pas de nouvelle à ce jour. Il n'y a pas encore eu d'échanges d'écriture. Les recours ont été déposés, mais aucune audition n'est encore agendée. Il souligne toutefois que de nombreux écrits ont déjà été transmis sur cet objet et que c'est toujours le même avocat de la Commune qui défend ce dossier.

Déchetterie

Mme Caroline BENBASSAT a été surprise de trouver le site de la déchetterie fermé ¼ d'heure avant l'heure prévue.

M. Pierre CHOLLET répond que c'est la société GPA qui est en charge de fermer les déchetteries et que cette remarque leur sera transmise.

Financement du voyage de fin de législature du Conseil municipal

Mme Isabelle de PLANTA souhaite savoir si la totalité du voyage du Conseil municipal est financé par les jetons de présence.

M. le Maire répond qu'une partie du voyage du Conseil municipal sera financé par les participants avec ses jetons de présence et qu'une partie est également prise sur le compte du Conseil municipal alimenté chaque année et dont la somme figure au budget de fonctionnement.

Immeuble du Léman – Places de parking réservées aux locataires

M. Pierre BUHOLZER fait remarquer que les places réservées aux locataires devant l'immeuble locatif du Léman, devant le Floris, sont régulièrement occupées par des personnes extérieures, ceci car les bornes relevables ne fonctionnent plus et sont détériorées.

M. Serge SERAFIN en prend note et la régie en sera informée, afin de remettre en état ces bornes et permettre aux locataires de bénéficier de leur place de parking.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 20h.54

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :